

LA COURSE DES POMPIERS 2025

REGLEMENT DES TRAILS, TRAILS SP 30 et des randonnées pédestres

Les Trails auront lieu le Dimanche 4 Mai 2025 à Saint Gervais, organisés

par l'Amicale des Pompiers de Bagnols.

Vous pouvez contacter l'organisateur via **Chronogard.fr** ou par téléphone au 06 82 14 53 20.

Article 1 : Les Courses :

Départ à 8h30 : TRAIL 25 Kms et TRAIL 25 Kms SP 30 avec un dénivelé de

Départ à 9h00 : TRAIL 11 Kms et TRAIL 11 Kms SP 30 avec un dénivelé de

Départ à 9h15 : Randonnées 4 Kms, 8 Kms et 11 Kms

4 trails enfants :

* 11h30 Trail babies : 300 m sur le stade 1 parent/1 enfant

* 11h40 Trail 2018-2017-2016 : 1 km autour du stade

L'enfant a le choix, allure libre ou allure du moins rapide encadré par un adulte

* 11h55 : Trail 2015-2014-2013-2012 : 2 kms garrigue autour du stade

* 12h10 : Trail 2011-2010-2009-2008 : 4 kms garrigue autour du stade

Trail minime – cadet SP 30 : 4 Kms autour du stade

Article 2 : Retrait des dossards

Le retrait des dossards et les inscriptions sur place dans la limite des dossards disponibles se feront à la salle la Coquillonne, le jour de la course sur place de **7h00 à 8h15**.

Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible ceci pendant toute la durée de la course.

Article 3 : Conditions d'inscriptions

Chaque athlète participera sous sa propre responsabilité et aucun mineur ne pourra participer sans autorisation parentale.

Le Sapeur-Pompier du Gard qui souhaite participer au deuxième Trail Départemental du Gard peut s'inscrire sur le 11 kms SP 30 ou le 25 Kms SP 30

3.1 Certificat médical et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

* Soit d'une licence sportive en cours FFA, FFTRI, FFPM ou UFOLEP Athlé (en cours de validité à la date de la manifestation)

* Soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne via la plateforme d'inscription sur www.chronogard.fr

Possibilité de s'inscrire sur place le jour même dans la limite de 300 dossards disponibles sur le 11 kms et 300 dossards disponibles sur le 25 kms civil.

2 € de majoration pour les inscriptions sur place.

4.1 Tarifs :

Trail 11 kms : 15 euros

Trail 25 kms : 18 euros

Trail SP30 11 kms et 25 Kms : 15 euros

Randonnées 4, 8 ou 11 Kms : 8 euros

Trails enfants : Gratuits et Inscriptions obligatoires en ligne ou sur place.

4.2 Remboursement :

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, certificat médical du remplaçant.

Article 5 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence Sportive, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation ne peut être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 6 : Sécurité

Equipement obligatoire pour le 25 kms :

- * 1 Une réserve en eau de 1 litre
- * 1 Sifflet
- * 1 Téléphone portable

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur. La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières.

Les services de secours (SDIS) et la gendarmerie nationale seront avertis de l'évènement.

Article 7 : Chronométrage

Des officiels assureront le chronométrage et les classements.

Les contrôles de régularité et de sécurité à différents points de parcours seront effectués par des bénévoles.

Les classements seront diffusés sur le site Chronogard.

Article 8 : Classements et récompenses

* Le 11 kms : Les 3 premiers au scratch homme/femme et 1er de chaque catégorie,

* Le 25 kms : Les 3 premiers au scratch homme/femme et 1er de chaque catégorie,

* Le 16 kms SP : Les 3 premiers au scratch homme/femme et 1ers de chaque catégorie SP,

* Le 25 kms SP : Les 3 premiers au scratch homme/femme et 1ers de chaque catégorie SP.

Un T-shirt de la course ou une bouteille de vin sera offert à tous les participants en cadeau de bienvenue.

Article 9 : Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours).

Le numéro de téléphone du coordinateur sécurité de la course vous sera communiqué. Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors course du concurrent fautif.

Article 10 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves.

Article 11 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement par virement direct de Chronogard.

En cas de force majeure (intempéries, brouillard.....) et pour des raisons de sécurité,

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve.

En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.

Article 12 : Respect de l'environnement

Le coureur s'engage à préserver la nature et à ne jeter aucun déchet tout au long du parcours.

Les déchets pourront être jetés aux différents postes de contrôle.